

ETATS FINANCIERS

UNION INTERNATIONALE DE BANQUES

Siège social : 65, Avenue Habib Bourguiba- Tunis

L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2016. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, M. Nouredine Hajji et M. Lamjed Mbarek.

Bilan

Arrêté au 31 Décembre 2016

Chiffres présentés en milliers de dinars

	Notes	31 Décembre 2016	31 Décembre 2015 Retraité	31 Décembre 2015 Publié	
Actif					
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1	210 328	62 742	62 742
AC2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	49 590	153 200	153 200
AC3	Créances sur la clientèle	3	4 130 691	3 725 437	3 725 437
AC4	Portefeuille-titres commercial	4	29 740	-	-
AC5	Portefeuille d'investissement	5	155 260	114 971	114 971
AC6	Valeurs immobilisées	6	41 128	42 199	42 199
AC7	Autres actifs	7	44 123	42 385	42 379 *
	Total Actifs		4 660 860	4 140 934	4 140 928
Passif					
PA2	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	8	147 312	3 495	3 495
PA3	Dépôts et avoirs de la clientèle	9	3 661 340	3 402 262	3 402 262
PA4	Emprunts et ressources spéciales	10	329 449	320 914	320 914
PA5	Autres passifs	11	151 175	99 634	99 628 *
	Total Passifs		4 289 276	3 826 305	3 826 299
Capitaux propres					
CP1	Capital		172 800	172 800	172 800
CP2	Réserves	12	122 982	77 789	77 789
CP5	Résultats reportés		4	2	2
	Résultats reportés hors modifications comptables		4	2	2
CP6	Résultat de l'exercice		75 798	64 038	64 038
	Total capitaux propres	13	371 584	314 629	314 629
	Total capitaux propres et passifs		4 660 860	4 140 934	4 140 928

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 2.8)

Etat des engagements hors bilan
Arrêté au 31 Décembre 2016
Chiffres présentés en milliers de dinars

		Notes	31 Décembre 2016	31 Décembre 2015 Publi�
Passifs �ventuels				
HB1	Cautions, avals et autres garanties donn�es	14	592 913	499 161
HB2	Cr�dits documentaires	15	211 460	114 210
Total des passifs �ventuels			804 373	613 371
Engagements donn�s				
HB4	Engagements de financements donn�s	16	141 886	72 066
Total des engagements donn�s			141 886	72 066
Engagements re�us				
HB7	Garanties re�ues	17	756 437	643 145
Total des engagements re�us			756 437	643 145

Etat de résultat
Période du 1er Janvier au 31 Décembre 2016

Chiffres présentés en milliers de dinars

		Notes	Du 1er Janvier au 31 Décembre 2016	Du 1er Janvier au 31 Décembre 2015
Produits d'exploitation bancaire				
PR1	Intérêts et revenus assimilés	18	265 099	255 901
PR2	Commissions (en produits)	19	84 656	62 221
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	20	16 012	11 397
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	21	9 070	8 067
Total des produits d'exploitation bancaire			374 837	337 586
Charges d'exploitation bancaire				
CH1	Intérêts courus et charges assimilées	22	(123 472)	(116 960)
CH2	Commissions encourues	23	(3 615)	(3 942)
Total charges d'exploitation bancaire			(127 087)	(120 902)
Produit net bancaire			247 750	216 684
PR5- CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	24	(13 328)	(16 755)
PR6- CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	25	(316)	(724)
PR7	Autres produits d'exploitation		113	113
CH6	Frais de personnel	26	(87 688)	(78 795)
CH7	Charges générales d'exploitation	27	(24 050)	(22 283)
CH8	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(8 428)	(8 399)
Résultat d'exploitation			114 053	89 841
PR8- CH9	Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		(389)	57
CH11	Impôt sur les bénéfices	28	(30 000)	(25 869)
PR9- CH10	Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires	29	(7 866)	9
Résultat net de l'exercice			75 798	64 038
Résultat par action (en DT)		30	2,193	1,853 *

*déterminé suivant un nombre d'actions pondérées

Etat de flux de trésorerie
Période du 1er Janvier au 31 Décembre 2016
Chiffres présentés en milliers de dinars

Notes	Du 1er Janvier au 31 Décembre 2016	Du 1er Janvier au 31 Décembre 2015 Retraité	Du 1er Janvier au 31 Décembre 2015 Publié
Flux d'exploitation			
Produits d'exploitation bancaires encaissés	364 753	330 339	330 339
Charges d'exploitation bancaires décaissées	(128 430)	(118 461)	(118 461)
Dépôts/retrait de dépôts des autres établissements financiers	-	-	300 *
Prêts, Avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle	(425 578)	(302 401)	(302 401)
Dépôts/retrait de dépôts de la clientèle	259 302	248 433	248 433
Titres de placements, titres de transaction	(29 740)	-	-
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	(81 984)	(101 497)	(101 497)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	14 265	(816)	(816)
Impôts sur les bénéfices	(15 390)	(36 198)	(36 198)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	(42 802)	19 399	19 699
Flux d'investissement			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	8 622	8 669	8 669
Acquisition / Cession portefeuille d'investissement	(40 151)	(2 781)	(2 781)
Acquisition / Cession immobilisations	(15 999)	(9 723)	(9 723)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	(47 528)	(3 835)	(3 835)
Flux de financement			
Emission / Remboursement d'emprunts	10 398	19 540	19 540
Augmentation / diminution ressources spéciales	(841)	(4 125)	(4 125)
Dividendes versés	(19 008)	(17 280)	(17 280)
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement	(9 451)	(1 865)	(1 865)
Variation des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période	(99 781)	13 699	13 999
Liquidités et équivalents de liquidités début de l'exercice	212 621	198 922	199 081 *
Liquidités et équivalents de liquidités fin de l'exercice	31 112 840	212 621	213 080

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 2.8)

Notes aux états financiers arrêtés au 31 Décembre 2016

1- Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2016 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires et applicables à partir du 1er Janvier 1999.

2- Méthodes comptables appliquées

Les états financiers de l'Union Internationale de Banques sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des intérêts et agios

Les intérêts et agios courus au cours de l'exercice et non encore encaissés à la date de clôture sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice lorsqu'ils concernent les clients classés parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à la date de clôture.

Toutefois, en vertu de l'article 2 de la circulaire BCT N° 2012-02, les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts demeurés impayés à la date du rééchelonnement et relatifs aux engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier (classe1) ayant fait l'objet de rééchelonnement dans le cadre de la circulaire N° 2011-04.

Les intérêts et agios courus et non encaissés relatifs à des créances classées parmi les "actifs incertains" (classe B2) ou parmi les "actifs préoccupants" (classe B3) ou parmi les "actifs compromis" (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en intérêts et agios réservés et non en produits.

Pour l'arrêté des comptes au 31 Décembre 2016, et au sens de la circulaire 91 – 24, la réservation des intérêts et agios relatifs à des créances classées B2, B3 ou B4 a été faite sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à cette date.

Pour ces actifs, la banque n'a incorporé dans ses résultats que les intérêts (ou produits) qui ont été effectivement supportés par le débiteur. Tout intérêt (ou produit), précédemment comptabilisé mais non payé, est déduit des résultats.

Dans un souci de prudence, les règlements des échéances des crédits, dans le système d'information Delta mis en place en 2006, sont affectés prioritairement au paiement du capital puis aux intérêts.

2.2- Evaluation des engagements et des provisions y afférentes

2.2.1 Provisions individuelles

La classification et l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes sont effectuées conformément à la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999, la circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001, la circulaire N°2012-09 du 29 juin 2012 et la circulaire N°2013-21 du 31 décembre 2013. Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

- A – Actifs courants
- B1 – Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2 – Actifs incertains
- B3 – Actifs préoccupants
- B4 – Actifs compromis

Les taux de provisions par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

B2 – Actifs incertains	20%
B3 – Actifs préoccupants	50%
B4 – Actifs compromis	100%

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 31 décembre 2013 a instauré une obligation pour les établissements de crédit de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

On entend par risque net, la valeur de l'actif après déduction:

- des agios réservés;
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit;
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée;
- des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

En application de ces dispositions, la banque procède, à la clôture de chaque exercice, à l'évaluation exhaustive de ses engagements et des risques qui y sont liés.

2.2.2 Provisions collectives

Jusqu'à la clôture de l'exercice 2010, seules les règles de classification des actifs et de couverture des risques édictées par le circulaire n° 91-24 du 17 Décembre 1991, étaient applicables.

En 2011 et suite aux événements post révolution qu'a connus le pays, les règles ci-dessous ont été adoptées en vertu de la circulaire n° 2011-04 du 12 Avril 2011 relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par les retombées des événements survenus qui prévoit notamment ce qui suit :

- Le rééchelonnement des échéances échues ou à échoir au cours de la période allant du 1er Décembre 2010 jusqu'au 31 Décembre 2011 ainsi que les utilisations additionnelles en crédits de gestion pour faire face à la situation exceptionnelle post-révolution ;
- Les rééchelonnements ainsi réalisés ne doivent donner lieu ni à la classification du client concerné en classes 2, 3 ou 4, ni à la révision de sa classification au 31 décembre 2010.

Par ailleurs et en application des dispositions de la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012, les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts demeurés impayés à la date du rééchelonnement et relatifs aux engagements courants (classe A) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe B1) à fin Décembre 2010, ayant bénéficié d'arrangements dans le cadre de la circulaire n° 2011-04.

En application des circulaires 2012-09 et 2012-20 ayant prévu l'obligation de constituer par prélèvement sur les résultats de provisions à caractère général dites "provisions collectives" pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire 91-24, le stock de la provision collective constitué par la banque s'élève à 15 226 KTND au 31 Décembre 2016.

En application de la circulaire BCT n° 2015-04 du 27 Mars 2015, les crédits d'aménagement sont classés sous la catégorie " crédits à la consommation " et ne font plus partie de la catégorie d'activité " crédits habitat ". Ce reclassement est appliquée d'une manière prospective à partir de la date de publication de ladite circulaire.

2.3- Traitement des impayés

Intérêts impayés sur crédits

Les intérêts impayés sur crédits ne sont pas débités automatiquement dans les comptes des clients mais sont logés dans des comptes d'intérêts impayés.

Les impayés sur créances classées parmi les « actifs incertains » (classe B2) ou parmi les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont réservés et présentés en net à l'actif du bilan.

2.4- Présentation des provisions

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances à la clientèle, portefeuille titres...).

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances à la clientèle, portefeuille titres...).

	31/12/2016	31/12/2015
Provision pour risque de contrepartie créances douteuses Bilan	180 618	166 831
Provision/Décote de Garantie	90 065	98 416
Provision pour risques de contre partie hors bilan douteux	2 821	3 824
Provision Hors Bilan/Décote de Garantie	411	590
Provisions à caractère générale dite collective	15 226	13 061
Provision pour dépréciation de titres	2 188	2 442
Provision pour dépréciation fonds gérés SICAR	5 308	5 306
Provision pour risques sur autres postes d'actifs	325	295
Provision pour passifs et charges	7 644	10 681
Total	304 606	301 446

2.5- Immobilisations et Amortissements

Les immobilisations sont enregistrées à la valeur d'acquisition hors TVA déductible, la proportion ne donnant par droit à déduction est incorporée au coût. Elles sont amorties selon la méthode linéaire en appliquant les taux suivants :

Immobilisations d'exploitation	2%
Immobilisations hors exploitation	2%
Matériel roulant	20%
Matériel et mobilier de bureau	10%
Matériel informatique	15%, 16.66%, 20%,25% et 33.33%
Logiciel	20%
Agencement, aménagement et installation	10%
Matériel et équipement de l'amicale UIB	10%

2.6- Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition ou, en cas de souscription, à la valeur nominale.

Les souscriptions non libérées sont constatées en hors bilan.

Des provisions pour dépréciation sont comptabilisées en cas de différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur des titres.

Les bons de trésor assimilables figurent parmi la rubrique « portefeuille d'investissement ».

Les règles de constatation du portefeuille « titres de participation » sont :

- Règles de classification : il s'agit de titres de placements dont l'intention de détention est à long terme.
- Méthodes d'évaluation : les participations sont comptabilisées à la valeur nominale d'acquisition. Une évaluation extracomptable est faite chaque année sur la base des états financiers en se référant à la situation nette réelle (fonds propres minorés des non valeurs), et ce pour calculer le besoin en provisionnement/reprise sur provisions du titre.
- Règles de constatation du revenu : les revenus des participations, les dividendes, sont constatés dès la réception du PV signé et enregistré de l'AGO statuant sur la clôture de l'exercice précédent, sur la base de la clause de répartition du capital et du nombre d'actions détenus par la banque.

2.7- Evaluation des avoirs et dettes en devises

Les avoirs et les dettes devises sont réévalués à la date d'arrêté sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT.

1-Règles de conversion des opérations en monnaies étrangères et de constatation de résultats de change:

Conformément à la réglementation comptable en vigueur, l'UIB tient une comptabilité multidevises ; ce mode de comptabilité permet à la banque la détermination périodique de la position de change.

Pour assurer la tenue de comptabilité autonome par devise, il est fait usage des comptes techniques à savoir :

- « Positions de change »
- « Contre-valeur position de change »
- « Ajustement devises ».

Ainsi les opérations effectuées en devises sont enregistrées dans la comptabilité ouverte dans chacune des devises. Elles sont ensuite converties et reversées dans la comptabilité en monnaie de référence à savoir le TND.

Le processus de tenue d'une comptabilité multidevises comporte les étapes suivantes :

- Comptabilisation dans la devise d'origine.
- Conversion des charges et produits libellés en devises au moment de leur versement au niveau de compte de résultat de la Banque
- Réévaluation des comptes de position de change par référence au cours fixing de la BCT.

2. Base de conversion des charges et produits libellés en devises :

Les charges et produits libellés en devises sont convertis dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base des cours de change au comptant propre à chaque opération et sont comptabilisés au jour le jour.

Les charges et produits libellés en devises courus et non échus à la date de l'arrêté comptable sont convertis sur la base du cours fixing BCT à la date d'arrêté comptable.

3. Bases utilisées pour la réévaluation des positions en devises :

A chaque arrêté comptable, les éléments d'actifs, de passif et de hors bilan figurant dans chacune des comptabilités devises sont convertis en monnaie de référence (en dinar) en utilisant le cours fixing BCT.

L'écart de réévaluation, entre le cours de référence utilisé au moment de la comptabilisation des éléments d'actif, de passif et du hors bilan et le cours fixing de la BCT, est comptabilisé en gains ou pertes de change au niveau du compte de résultat de la Banque

4. Règles de prise en compte des différences de change en résultat :

A chaque arrêté comptable, les différences entre, d'une part, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan réévalués selon les cours de change en vigueur à la même date, et d'autre part, les montants correspondants dans les comptes de contre-valeur de position de change sont prises en compte en résultat de la période considérée.

5. Montant global de la contre-valeur en monnaie de référence de l'actif et du passif en devises :

La méthode adoptée pour la comptabilisation des opérations en devises consiste à décomposer l'opération en deux transactions séparées réalisées contre la monnaie de référence. Cette dernière joue le rôle de monnaie pivot.

La contre-valeur dans la monnaie de référence est déterminée sur la base du cours de change sur le marché pour une des deux devises considérées (appelée devise directrice). Le cours de change relatif à l'autre devise est déduit de façon à équilibrer les contre-valeurs de chacune des deux devises dans la monnaie de référence.

6. Valeur des opérations de change au comptant non dénouées à la date de clôture de l'exercice:

Les opérations de change au comptant avec délai d'usance sont comptabilisées en hors bilan dès la date d'engagement et au bilan à la date de mise à disposition.

Le délai d'usance correspond au délai nécessaire à la mise en œuvre de la livraison des devises qui est généralement de 2 jours ouvrables. A la fin de l'exercice, les opérations de change au comptant non dénouées sont déclarées en hors bilan.

7. Valeur des opérations de change à terme non dénouées à la date de clôture de l'exercice:

Les opérations de change à terme sont les opérations d'achat et de vente de devises dont les parties décident de différer le dénouement pour des motifs autres que les délais d'usance. Elles se traduisent ainsi par un engagement d'acheter ou de vendre une certaine quantité de devises, à un cours déterminé, à une date future donnée.

Les opérations de change à terme sont exclusivement réalisées à des fins de couvertures. Ces opérations sont converties, à la date de leur engagement, et réévaluées à la date de chaque arrêté comptable sur la base du cours de change utilisé pour la conversion et l'évaluation des éléments couverts (le cours fixing de la date d'arrêté). Les différences positives et négatives résultant de cette réévaluation sont prises en compte de façon symétrique en compte de résultat avec la constatation symétrique des comptes d'ajustements de devises Bilan et Hors bilan.

OPERATIONS EN DEVISES	En KTND	
	31/12/2016	31/12/2015
Opérations de change au comptant non échues à la clôture	(9 641)	988
Opérations de change à Terme non échues à la clôture	(76 062)	39 647
Autres engagements relatifs à des opérations en devises (SWAP)	16 359	21 377
Total	(69 343)	62 012

2.8- Retraitements opérés pour les besoins de comparabilité

Retraitements du bilan:

Au 31/12/2016, il a été décidé de procéder aux retraitements suivants sur les données comparatives au 31/12/2015 :

Rubriques	Nature du retraitement	Montant avant retraitement	Montant du retraitement	Montant après retraitement
AC7 - Autres Actifs		42 379	6	42 385
	Reclassement du compte diverses opérations monétiques à imputer de AC7 (b) à PA5 (b)		6	
	Reclassement du compte charges back VISA d'AC7 (b) à PA5 (b)		1	
	Reclassement du compte coupon titre en dépôt encaisse de AC7 (b) à PA5 (b)		(1)	
PA5-Autres passifs		99 628	6	99 634
	Reclassement du compte diverses opérations monétiques à imputer de AC7 (b) à PA5 (b)		6	
	Reclassement du compte charges back VISA d'AC7 (b) à PA5 (b)		1	
	Reclassement du compte coupon titre en dépôt encaisse d'AC7 (b) à PA5 (b)		(1)	

Retraitements de flux de Trésorerie:

Au 31/12/2016, il a été décidé de procéder aux retraitements suivants sur les données comparatives au 31/12/2015 :

<i>Rubriques</i>	<i>Nature du retraitement</i>	<i>Montant avant retraitement</i>	<i>Montant du retraitement</i>	<i>Montant après retraitement</i>
<i>Dépôts/retrait de dépôts des autres établissements financiers</i>		<i>300</i>	<i>(300)</i>	<i>0</i>
	<i>Reclassement des dépôts organismes financiers et de leasing</i>		<i>(300)</i>	
<i>Liquidités et équivalents de liquidités début de l'exercice</i>		<i>199 081</i>	<i>(159)</i>	<i>198 922</i>
	<i>Reclassement dépôts organismes financiers et de leasing</i>		<i>(159)</i>	

Notes aux états financiers arrêtés au 31 Décembre 2016

Chiffres présentés en milliers de dinars

3.1 Notes sur les postes de l'actif

Note 1 : Caisse, BCT, CCP et TGT

Cette rubrique accuse au 31/12/2016 un solde de 210 328 KTND contre 62 742 KTND au 31/12/2015. Le solde de cette rubrique se détaille ainsi :

	31/12/2016	31/12/2015
Banque Centrale comptes ordinaires	180 897	35 718
Caisse espèces en dinars	18 093	15 279
Alimentation GAB	7 158	7 929
Remise des fonds à IBS	2 753	2 886
Caisse espèces en devises	1 221	703
Espèces en route	302	389
CCP et TGT comptes ordinaires	52	15
Sous total	210 476	62 919
Provisions sur suspens caisse, CCP, BCT	(148)	(177)
Total Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	210 328	62 742

Note 2 : Créances sur les Etablissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique s'élève à 49 590 KTND au 31/12/2016 contre 153 200 KTND au 31/12/2015 et se détaille comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Placements chez les correspondants étrangers	29 110	-
Placements chez les correspondants locaux	9 000	70 000
Comptes ordinaires chez des correspondants étrangers	8 378	20 520
Autres concours	1 980	2 167
Placement devises chez la BCT	1 127	60 526
Créances sur autres établissements financiers	1	-
Sous total	49 596	153 213
Provisions sur suspens correspondants locaux et étrangers	(6)	(13)
Total Créances sur les établissements bancaires et financiers	49 590	153 200

Les créances sur les établissements bancaires et financiers hors provisions se détaillent comme suit :

	Entreprise liée		Autres	
	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2015
Créances sur les établissements bancaires	-	-	49 595	153 213
Créances sur les établissements Financiers	-	-	1	-
Total Créances sur les établissements bancaires et Financiers	-	-	49 596	153 213

La ventilation des créances brutes envers les établissements de crédit par maturité se présente comme suit :

	Jusqu'à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Placements chez la BCT& les correspondants	41 218	-	-	-	41 218
Comptes ordinaires auprès des correspondants étrangers	8 378	-	-	-	8 378
Total des créances brutes sur les étab. de crédit	49 596	-	-	-	49 596

Toutes les créances sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas éligibles au refinancement de la BCT.

Toutes les créances sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisées par des titres.

Note 3 : Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle présentent au 31/12/2016 un solde de 4 130 691 KTND contre 3 725 437 KTND au 31/12/2015, soit une variation de 405 254 KTND et se détaillent ainsi :

	31/12/2016	31/12/2015
Comptes ordinaires débiteurs	286 161	275 583
Autres concours à la clientèle	4 188 938	3 787 479
Crédits sur ressources spéciales	37 059	35 600

Sous total	4 512 158	4 098 662
Agios et intérêts réservés	(95 558)	(94 917)
Provisions sur créances douteuses	(180 618)	(166 831)
Provisions sur créances douteuses décotes des garanties	(90 065)	(98 416)
Provisions à caractère générale dite collective	(15 226)	(13 061)
Total Créances sur la clientèle	4 130 691	3 725 437

La ventilation des créances brutes sur la clientèle par maturité se présente comme suit :

	Jusqu'à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	5 ans à 7 ans	Plus de 7 ans	Total
Comptes ordinaires débiteurs	286 161	-	-	-	-	286 161
Autres concours à la clientèle	941 885	601 920	2 100 565	182 955	361 612	4 188 937
Crédits sur ressources spéciales	7 302	2 835	15 666	4 372	6 885	37 060
Total des créances brutes sur la clientèle	1 235 348	604 755	2 116 231	187 328	368 496	4 512 158

La ventilation des créances sur la clientèle par nature de relation se détaille comme suit :

Désignation	Filiales	Autres	Total
Comptes ordinaires débiteurs	200	285 961	286 161
Autres concours à la clientèle	-	4 188 938	4 188 938
Crédits sur ressources spéciales	-	37 059	37 059
Sous total	200	4 511 958	4 512 158
Agios et intérêts réservés	-	(95 558)	(95 558)
Provisions sur créances douteuses	-	(180 618)	(180 618)
Provisions sur créances douteuses décotes des garanties	-	(90 065)	(90 065)
Provisions à caractère générale dite collective	-	(15 226)	(15 226)
Total Créances sur la clientèle	200	4 130 491	4 130 691

Les agios réservés et provisions sur la clientèle se détaillent ainsi :

	31/12/2016	31/12/2015
Provisions sur créances douteuses	(180 618)	(166 831)
Provisions sur décotes de garanties	(90 065)	(98 416)
Total Provisions risque de contrepartie	(270 683)	(265 247)
Provisions à caractère générale dite collective	(15 226)	(13 061)
Total Provisions sur créances sur la clientèle	(285 909)	(278 308)
Agios sur comptes non mouvementés	(43 928)	(47 701)
Intérêts réservés sur consolidations	(9 277)	(8 555)
Intérêts réservés sur crédits à court terme	(4 340)	(4 081)
Intérêts réservés sur crédits moyen terme	(30 415)	(27 989)
Intérêts réservés/crédits sur ressources spéciales	(2 359)	(2 597)
Commissions réservées sur cautions dinars	(45)	(44)
Autres commissions réservées	(5 194)	(3 950)
Total agios et intérêts réservés	(95 558)	(94 917)
Total Agios et provisions sur clientèle	(381 467)	(373 225)

La ventilation des engagements bruts de la banque par classe de risques se présente ainsi:

	Actifs Classés 0 & 1		Actifs Classés 2, 3 & 4		Totaux	
	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2015
Engagements bilan	4 041 986	3 658 606	451 234	424 201	4 493 220	4 082 807
Engagements hors bilan	366 596	287 902	8 889	12 257	375 486	300 159
Sous-total	4 408 582	3 946 508	460 123	436 458	4 868 705	4 382 966
Autres engagements*					18 938	15 855
Total	4 408 582	3 946 508	460 123	436 458	4 887 644	4 398 821

*Hors créances prises en charge par l'Etat pour un montant de 6 983 KTND.

* Dont 13.229 KTND d'intérêts courus non échus, (3.758) KTND d'intérêts perçus d'avance, et 1.013 KTND échéance à recouvrer en capital et intérêts.

L'évolution des provisions sur créances douteuses se détaille ainsi :

Stock de départ au 31/12/2015	(265 247)
Dotations aux provisions	(35 830)
Reprises sur provisions	11 002
Reprises sur provisions sur décotes des garanties	7 166
Utilisations	11 040
Utilisations sur décotes des garanties	1 186
Stock de clôture au 31/12/2016	(270 683)

La ventilation par nature de la relation des créances sur la clientèle se détaille comme suit :

	Entreprises liées		Autres		Total	
	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2015
Comptes ordinaires débiteurs	200	59	285 961	275 524	286 161	275 583
Autres concours à la clientèle	-	-	4 188 938	3 787 479	4 188 938	3 787 479
Crédits sur ressources spéciales	-	-	37 059	35 600	37 059	35 600
Sous total	200	59	4 511 958	4 098 603	4 512 158	4 098 662
Agios et intérêts réservés	-	-	(95 558)	(94 917)	(95 558)	(94 917)
Provisions sur créances douteuses	-	-	(180 618)	(166 831)	(180 618)	(166 831)
Provisions sur créances douteuses décotes des garanties	-	-	(90 065)	(98 416)	(90 065)	(98 416)
Provisions à caractère générale dite collective	-	-	(15 226)	(13 061)	(15 226)	(13 061)
Total Créances sur la clientèle	200	59	4 130 491	3 725 378	4 130 691	3 725 437

Au 31-12-2016, l'encours des créances sur la clientèle éligible au refinancement est estimé à 148 145 KTND contre 162 364 KTND au 31-12-2015.

Le montant des créances sur la clientèle existant à la clôture de l'exercice pour lesquelles les revenus correspondants ne sont pas constatés parmi les produits de l'exercice se présente comme suit :

	en KTND	
	31/12/2016	31/12/2015
Montant brut des créances	460 123	436 458
Dotation aux agios Réservés de l'exercice	15 333	12 767

Les crédits sur ressources spéciales pour lesquelles la Banque n'encourt aucun risque que ce soit sont les crédits sur dotation FONAPRA dont le risque de contrepartie est couvert à 100% par l'Etat Tunisien, l'encours de ces crédits se présente comme suit :

	en KTND	
	31/12/2016	31/12/2015
Encours des crédits sur dotation FONAPRA	18 146	16 125

Par ailleurs, la Banque n'a pas d'accord de financement en cours auprès des bailleurs de fonds.

Note 4 : Portefeuille-Titres commercial

Le portefeuille titres commercial présente au 31/12/2016 un solde de 29 740 KTND.

	31/12/2016	31/12/2015
Autres placements	29 740	-
Total Portefeuille-titres commercial	29 740	-

Les titres de placement sont répartis comme suit:

	31/12/2016	31/12/2015
TITRE DICK	10 000	-
TITRE GREEN LABEL	7 000	-
TITRE SAOUF	12 740	-
Total Portefeuille-titres commercial	29 740	-

Note 5 : Portefeuille d'investissement

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2016 à 155 260 KTND contre 114 971 KTND au 31/12/2015.

Le détail de cette rubrique est le suivant :

	31/12/2016	31/12/2015
Titres d'investissement	155 488	115 640
Part dans les entreprises liées	3 848	3 659
Titres de participations	3 420	3 420
Sous total	162 756	122 719
Provisions sur parts dans les entreprises liées	(14)	(352)
Provisions pour dépréciation titres	(2 174)	(2 090)
Provision pour dépréciation fonds gérés SICAR	(5 308)	(5 306)
Total Portefeuille d'investissement	155 260	114 971

Le tableau des mouvements du portefeuille d'investissement se présente comme suit:

Désignation	Valeurs brutes au 31/12/2015	Créances rattachées	Provision	Total net au 31/12/2015
Titres d'investissement - BTA	62 000	1220		63 220
Emprunt National	30 000	986		30 986
Titres d'investissement - FG SICAR	14 616	1 739	(5 306)	11 049
Titres d'investissement - EMPRUNT OBLIGATAIRE	5 076	3		5 079
Titres de participation	3 420		(2 090)	1 330
Part dans les entreprises liées	3 659		(352)	3 307
Total	118 771	3 948	(7 748)	114 971

Désignation	Valeurs brutes au 31/12/2016	Créances rattachées	Provision	Total net au 31/12/2016
Titres d'investissement - BTA	102 000	1236	-	103 236
Emprunt National	30 000	986	-	30 986
Titres d'investissement - FG SICAR	14 616	2063	(5 308)	11 371
Titres d'investissement - EMPRUNT OBLIGATAIRE	4 476	112	-	4 588
Titres de participation	3 420	-	(2 174)	1 246
Part dans les entreprises liées	3 848		(14)	3 834
Total	158 360	4 397	(7 496)	155 260

Le tableau des mouvements du portefeuille titres d'investissement se présente comme suit :

Désignation	Total net au 31/12/2015	Acquis	cession/remb	Créances rattachées	Dotation	reprise	Total net au 31/12/2016
Titres d'investissement - BTA	63 220	40 000		16			103 236
Emprunt National	30 986						30 986
Titres d'investissement-FG SICAR	11 049			324	(201)	199	11 371
Titres d'investissement - EMPRUNT OBLIGATAIRE	5 079		(600)	109			4 588
Titres de participation	1 330				(84)		1 246
Part dans les entreprises liées	3 307	661	(472)		(124)	462	3 834
Total	114 971	40 661	(1 072)	449	(409)	661	155 260

La subdivision des titres de participations selon qu'ils soient cotés ou non cotés se présente comme suit:

	31/12/2016	31/12/2015
Titres non cotés	3 420	3 420
Provisions sur titres non cotés	(2 174)	(2 090)
Total	1 246	1 330

Les titres d'investissement se détaillent ainsi :

	31/12/2016	31/12/2015
Bons de trésor et assimilables (BTA)	102 000	62 000
Emprunt National	30 000	30 000
Placement Fonds SICAR	14 616	14 616
Emprunts obligataires	4 476	5 076
Créances rattachées sur fonds gérés SICAR	2 062	1 739
Créances rattachés sur BTA	1 236	1 220
Créances rattachées sur emprunt national	986	986
Créances rattachés sur emprunts obligataires	112	3
Total Titres d'investissement	155 488	115 640

Les titres de participations se détaillent comme suit:

En KTND

Titre	nombre d'actions	% de détention	Valeur brute 31/12/2016	Provision 31/12/2016	Valeur nette 31/12/2016	Valeur brute 31/12/2015	Provision 31/12/2015	Valeur nette 31/12/2015
Compagnie Touristique Arabe	127 755	8,461%	1 278	1 278	0	1 278	1 278	0
Maison du Banquier	526 100	5,921%	497	288	209	497	204	293
Sté El Mansoura Tabarka	24 000	1,525%	240	240	0	240	240	0
Monétique Tunisie	2 308	8,548%	231	0	231	231	0	231
Carthago	2 922	0,642%	208	0	208	208	0	208
SIBTEL	2 787	5,530%	194	0	194	194	0	194
TP STE GAMMARTH	280	0,376%	3	3	0	3	3	0
Sototel.H.Président	1 350	3,154%	135	135	0	135	135	0
Société tunisienne de Garantie	1 300	4,333%	130	0	130	130	0	130
Société tunisienne de Lubrifiant	2 513	2,290%	126	0	126	126	0	126
Industrie mécanique maghrébine	2 000	0,333%	100	100	0	100	100	0
Ste Dev.Parc.Act Eco.Zarzis	750	1,255%	75	0	75	75	0	75
Sté Inter Bank Services IBS	41 744	3,103%	73	0	73	73	0	73
Sté.Khadamet	50	0,010%	49	49	0	49	49	0

S. El Fouledh	30 000	0,281%	25	25	0	25	25	0
S.F.C.J.F.Shems fruits	4 950	15,000%	25	25	0	25	25	0
Sté de Gestion à l'exportation	200	10,000%	20	20	0	20	20	0
Sté.Istikhllass	60	0,002%	6	6	0	6	6	0
S.Tun.Coord.Tech.	333	1,959%	5	5	0	5	5	0
S.W.I.F.T.**	3	0,001%	0	0	0	0	0	0
S.T.A.M.	1 320	0,033%	0	0	0	0	0	0
Internationale Obligataire Sicav	1	0,000%	0	0	0	0	0	0
Titres de participations			3 420	2 174	1 246	3 420	2 090	1 330

** Attribution de 3 actions gratuites

La part dans les entreprises liées se détaille comme suit:

En KTND

Titres	nombre d'actions	% de détention	Valeur brute 31/12/2016	Provision 31/12/2016	Valeur nette 31/12/2016	Valeur brute 31/12/2015	Provision 31/12/2015	Valeur nette 31/12/2015
Internationale Sicar	169 900	34,00%	1 715	14	1 701	1 715	35	1 680
L'Internationale de Recouvrement	199 940	99,97%	1 000	0	1 000	1 000	0	1 000
UIB Finance	45 563	99,92%	1 133	0	1 133	945	318	627
Parts dans les entreprises liées			3 848	14	3 834	3 659	352	3 307

Les renseignements sur les entreprises filiales de la banque se présentent comme suit:

En KTND

Filiale	Adresse	Activité	Participation détenue (%)	Capitaux propres 2016	Résultat net 2016
Internationale de Recouvrement de Créances	19, Rue Mustafa Abdeslam – EL Menzah 5 - 1002 TUNIS	Recouvrement des créances	99,97%	1 999	877
UIB Finance	Rue du Lac Turkana, Berges du Lac 2035 Tunis	Intermédiaire en bourse	99,92%	1 105	(59)
Internationale SICAR	61. Bis Rue Bab Jedid, 1008 Tunis	SICAR	34,00%	5 032	29

Note 6 : Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées accusent un solde de 41 128 KTND au 31/12/2016 contre un solde de 42 199 KTND au 31/12/2015. Le solde de ce compte se détaille ainsi :

	V. Brute au 31/12/2015	Acquis	Cessions	Reclassement	V. Brute au 31/12/2016	Amort. Cumulé 31/12/2016	VCN Au 31/12/2016
Logiciels informatiques	11 410	1 055	-	55	12 520	(9 970)	2 550
Matériel pour traitements informatiques DELTA	9 792	-	-	-	9 792	(9 792)	-
Autre matériel informatique	17 939	1 983	-	172	20 095	(16 496)	3 599
Immeubles d'exploitation	10 176	-	-	-	10 176	(4 451)	5 725
Immeubles hors exploitation	564	-	-	-	564	(200)	364
Agencement aménagement installation	55 240	2 476	-	-	57 716	(35 987)	21 729

Terrains	1 047	-	-	-	1 047	-	1 047
Fonds de commerce	277	-	-	-	277	(216)	61
Matériel roulant	1 850	593	-	-	2 443	(1 641)	802
Matériel et mobilier de bureau	11 918	310	-	-	12 228	(9 939)	2 289
Equipements logements de fonction	111	-	-	-	111	(103)	8
Immobilisations incorporelles en cours	1 422	128	-	(624)	925	-	925
Immobilisations corporelles en cours	1 036	1 298	-	(392)	1 942	-	1 942
Droit au bail	72	-	-	-	72	-	72
Matériels et équipements amical hors exploitation	18	-	-	-	18	(18)	-
Autres immobilisations corporelles	-	15	-	-	15	-	15
TOTAL	122 872	7 858	-	(789)	129 941	(88 813)	41 128

	Amort. Cumulé 31/12/2015	Dotation	Sortie	Reclass	Amort. Cumulé 31/12/2016
Logiciels informatiques	(8 781)	(1 188)	-	-	(9 970)
Matériel pour traitements informatiques DELTA	(9 792)	-	-	-	(9 792)
Autre matériel informatique	(14 676)	(1 820)	-	-	(16 496)
Immeubles d'exploitation	(4 255)	(196)	-	-	(4 451)
Immeubles hors exploitation	(189)	(11)	-	-	(200)
Agencement aménagement installation	(31 790)	(4 197)	-	-	(35 987)
Fonds de commerce	(203)	(13)	-	-	(216)
Matériel roulant	(1 430)	(212)	-	-	(1 641)
Matériel et mobilier de bureau	(9 438)	(500)	-	-	(9 939)
Equipements logements de fonction	(101)	(2)	-	-	(103)
Matériels et équipements amical hors exploitation	(18)	-	-	-	(18)
TOTAL	(80 673)	(8 139)	-	-	(88 813)

Note 7 : Autres Actifs

Le poste des Autres Actifs accuse un solde de 44 123 KTND au 31/12/2016 contre 42 385 KTND au 31/12/2015 Retraité et se détaille ainsi :

	31/12/2016	31 Décembre 2015 Retraité	31 Décembre 2015 Publié
Crédits aux personnels	15 848	15 363	15 363
Comptes d'attente et de régularisation actifs	10 251	10 146	10 140 *
Créances prises en charge par l'Etat	6 983	7 856	7 856
Action en défense	5 858	7 709	7 709
Divers autres actifs	5 277	1 372	1 372
Etat impôts et taxes	78	44	44
Sous total Autres actifs	44 295	42 490	42 484
Provisions sur autres actifs	(172)	(105)	(105)
Total Autres actifs	44 123	42 385	42 379

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 2.8)

Les comptes d'attente et de régularisation se détaillent comme suit :

	31/12/2016	31 Décembre 2015 Retraité	31 Décembre 2015 Publié
Débit à régulariser et divers	3 689	3 512	3 512
Produits à recevoir	3 266	3 101	3 101
Autres comptes de régularisation actif	2 055	2 426	2 420 *
Charges payées ou comptabilisées d'avance	1 241	1 107	1 107
Total Comptes d'attente et de régularisation actifs	10 251	10 146	10 140

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 2.8)

Les mouvements par catégorie d'actif des provisions et résorptions y afférentes au cours de l'exercice 2016 se détaillent ainsi:

	Provision 2015	Dotation 2016	Reprise	Provision 2016
Créditeurs et Débiteurs Divers Contentieux		8		8
Suspens au niveau des comptes de Bilan et de liaison	20	54		74
Erreurs de Caisse	85	90	85	90
Total	105	152	85	172

Le détail de l'action en défense se présente comme suit :

	Montant de l'affaire 2016	Montant de l'affaire 2015
Affaires Contentieux Social	2 312	2 312
Affaires Saisies Arrêts & Oppositions	1 702	1 684
Affaires Civiles	1 337	3 031
Affaires Pénales	498	553
Affaires prud'homales	9	129
Total	5 858	7 709

3.2 Notes sur les postes du passif

Note 8 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers s'élèvent au 31/12/2016 à 147 312 KTND contre 3 495 KTND au 31/12/2015 se détaillant comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	147 233	3 036
Dépôts et avoirs des autres établissements financiers	79	459
Total	147 312	3 495

La rubrique « dépôts et avoirs des établissements bancaires » accuse un solde de 147 233 KTND au 31/12/2016 se détaillant comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Dépôts et avoirs des établissements bancaires résidentes	104 600	-
Dépôts et avoirs des établissements bancaires non résidents	42 546	3 036
Dettes rattachés sur les établissements bancaires	87	-
Total Dépôts et avoirs des établissements bancaires	147 233	3 036

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires se présente ainsi :

	Jusqu'à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	147 233	-	-	-	147 233
Dépôts et avoirs des autres établissements financiers	79	-	-	-	79
Total	147 312	-	-	-	147 312

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers selon la nature de la relation se présente comme suit :

	Entreprises liées		Autres	
	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2015
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	-	-	147 233	3 036
Dépôts et avoirs des autres établissements financiers	-	-	79	459
Total	-	-	147 312	3 495

Au 31-12-2016 les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisés par des titres de marché interbancaires.

Note 9 : Dépôts de la clientèle

Les dépôts de la clientèle présentent un solde de 3 661 340 KTND au 31/12/2016 contre 3 402 262 KTND au 31/12/2015. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Dépôts à vue	1 078 398	1 010 059
Comptes d'épargne	1 287 815	1 209 007
Comptes à terme et bons de caisse	1 102 168	998 339
Certificats de dépôts	100 778	83 248
Autres dépôts et avoirs	92 181	101 609
Total Dépôts et avoirs de la clientèle	3 661 340	3 402 262

La ventilation des dépôts de la clientèle par maturité se présente comme suit :

	Jusqu'à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dépôts à vue	1 078 398	-	-	-	1 078 398
Comptes d'épargne	1 287 815	-	-	-	1 287 815
Comptes à terme et bons de caisse	645 670	392 368	64 130	-	1 102 168
Certificats de dépôts	88 278	12 500	-	-	100 778
Autres dépôts et avoirs	92 181	-	-	-	92 181
Total	3 192 342	404 868	64 130	-	3 661 340

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle par nature de la relation hors dettes rattachées se présente comme suit :

	Entreprises liées		Autres		Total	
	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2015
Dépôts à vue	3 156	3 664	1 075 242	1 006 395	1 078 398	1 010 059
Comptes d'épargne	-	-	1 287 815	1 209 007	1 287 815	1 209 007
Comptes à terme et bons de caisse	7 881	6 000	1 094 287	992 339	1 102 168	998 339
Certificats de dépôts	-	-	100 778	83 248	100 778	83 248
Autres dépôts et avoirs	-	-	92 181	101 609	92 181	101 609
Total Dépôts et avoirs de la clientèle	11 037	9 664	3 650 303	3 392 598	3 661 340	3 402 262

La banque n'a pas de dépôts et avoir ni dans les entreprises associés ni dans les co-entreprises.

Note 10 : Emprunts et ressources spéciales

Ce poste présente un solde de 329 449 KTND au 31/12/2016 contre 320 914 KTND au 31/12/2015 ; il se détaille comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Emprunts obligataires	222 410	203 385
Emprunts subordonnés	80 000	80 000
Ressources spéciales	19 837	20 678
Emprunt en devises	-	8 627
Dettes rattachées	7 202	8 224
Total Emprunts et ressources spéciales	329 449	320 914

	jusqu'à 3mois	3mois à 1 an	1 an à 5 ans	5 ans à 7 ans	plus de 7 ans	Indéterminée	Total
Emprunts subordonnés			40 000			40 000	80 000
Ressources spéciales	2 829	1 114	7 412	3 293	5 189		19 837
Emprunts obligatoires	10 973	17 026	135 012	16 760	42 639		222 410
Dettes rattachées	7 202						7 202
Total Emprunt et ressources spéciales	21 004	18 140	182 424	20 053	47 828	40 000	329 449

La ventilation des emprunts et ressources spéciales par nature de relation se présente comme suit :

	Entreprises liées		Autres	
	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2015
Emprunts obligataires	-	-	222 410	203 385
Emprunts subordonnés	-	-	80 000	80 000
Emprunt en devises	-	-	-	8 627
Dettes rattachées emprunts matérialisés	-	-	7 167	8 183
Total Emprunts matérialisés	-	-	309 577	300 195
Ressources spéciales	-	-	19 837	20 678
Dette rattachée Ressources spéciales	-	-	35	41
Total ressources spéciales	-	-	19 872	20 719
Total Emprunts et ressources spéciales	-	-	329 449	320 914

Le tableau des mouvements des emprunts matérialisés au 31/12/2016 se détaille comme suit:

	Solde d'ouverture	Emissions nouveaux emprunts	Remb	Solde de clôture
Emprunt obligataire	203 385	45 700	(26 675)	222 410
Emprunt Subordonnée	80 000	-	-	80 000
Emprunt en devises	8 627	-	(8 627)	-
Dette rattachée	8 183	-	(1 016)	7 167
Total	300 195	45 700	(36 318)	309 577

Emprunts obligataires:

(en MKTND)

Libellés de l'emprunt	Montant Initial	Taux d'intérêt brut en %	Durée en années	Nominal en Dinars	Nombre d'oblig	Montant Souscrit	Encours au 31/12/2016
UIB 2009-1	100 MDT	Cat A 5,25%	10	100	297 000	29,7	8.9
		Cat B 5,5%	15	100	250 000	25	13.3
		Cat C 5,85%	20	100	453 000	45,3	29.4
UIB 2011-1	50 MDT	Cat A TMM+ 1%	10	100	182 500	18,25	9.1
		Cat B 6,3%	20	100	317 500	31,75	23.8
UIB 2011-2	50-75 MDT	Fixe 5,9%	7	100	514 310	51,43	22.0
UIB 2012-1	40-60 MDT	Cat A 6,3%	7	100	347 000	34,7	19.8
		Cat B 6,4%	10	100	48 500	4,85	3.4
		Cat C 6,7%	20	100	4 500	0,45	0.4

UIB 2015	50 MDT	Cat A TMM+ 1,95%	5	100	52 500	5,25	4.2
		Cat A 7,4%	5	100	124 750	12,475	9.9
		Cat B 7,5%	7	100	322 750	32,275	32.3
UIB 2016	75 MDT*	Cat A Fixe 7,%	5	100	233 000	23,3	23.3
		Cat B Fixe 7,5%	7	100	224 000	22,4	22.4

*Emprunt clôturé au début de l'exercice 2017 à 75MTND.

Emprunts subordonnés Société Générale:

	Montant Initial	Taux d'intérêt brut	Durée en années
Emprunt subordonné	40 000	T.A.O	Durée indéterminée
	40 000		10 ans

Note 11 : Autres passifs

Les Autres Passifs présentent un solde de 151 176 au 31/12/2016 contre 99 628 au 31 décembre 2015 Retraité se détaillant ainsi :

	31/12/2016	31 Décembre 2015 Retraité	31 Décembre 2015 Publié
Comptes d'attente et de régularisation passif	57 315	25 053	25 053 *
Etat impôts et taxes	21 345	6 425	6 425
Sommes dues au personnel	21 305	17 140	17 140
Valeurs exigibles après encaissement	19 482	14 732	14 732
Provision pour passifs et charges	10 876	15 095	15 095
Saisies arrêts clients	5 717	6 340	6 340
Provision sur chèques certifiés	5 232	5 082	5 082
Charges provisionnées pour congé à payer	4 986	4 370	4 370
Cotisation CNSS	3 770	3 270	3 270
Fournisseurs factures à payer	1 148	2 121	2 121
Total Autres passifs	151 176	99 628	99 628

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 2.8)

Les provisions pour passifs et charges se détaillent comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Provision sur engagements Hors Bilan	2 821	3 824
Provision pour risques divers	3 722	6 375
Provision pour risques administratif	2 520	2 380
Provision sur action en défense	1 133	1 781
Provision pour action en justice	269	145
Provision hors bilan sur décôtes de garanties	411	590
Total Provision pour passifs et charges	10 876	15 095

Le poste «Comptes d'attentes et de régularisation» se détaille comme suit :

	31/12/2016	31 Décembre 2015 Retraité	31 Décembre 2015 Publi�
Cr�diteurs divers	23 518	-	-
Charges � payer	20 401	17 992	17 992
Divers comptes de suspens	6 718	3 155	3 149 *
Prime d'assurance cr�dit � reverser	4 528	1 738	1 738
Commission de garantie et de p�r�quation change	703	594	594
Autres produits per�us d'avance	593	1 068	1 068
Produits per�us d'avance	535	380	380
Fournisseurs bons de carburant	155	62	62
Assurance vie personnel	114	42	42
Dividendes � payer	50	28	28
Total Comptes d'attente et de r�gularisation passif	57 315	25 059	25 053

(*) Chiffres retrait s pour les besoins de la comparabilit  (Cf. Note 2.8)

3.3 Notes sur les capitaux propres

Note 12 : R serves

Les r serves s' l vent   122 982 KTND au 31/12/2016 contre 77 789 KTND au 31/12/2015 soit une augmentation de 45 193 KTND.

Le solde de ce poste se d taille comme suit :"

	31/12/2016	31/12/2015
Primes li�es au capital	24 800	24 800
R�serve l�gale	10 734	7 532
Autres r�serves	75 505	34 679
Fonds social	11 943	10 778
Total R�serves	122 982	77 789

Note 13 : Capitaux Propres

Au 31 d cembre 2016, le capital social s' l ve   172.800 KTND compos  de 32.560.000 actions ordinaires et 2.000.000 certificats d'investissement d'une valeur nominale de 5 dinars.

Le total des capitaux propres de la Banque, s' l ve   371 584 au 31/12/2016 contre 314 629 KTND au 31/12/2015, soit une variation 56 955 KTND.

La variation des capitaux propres se d taille comme suit :

	Capital social	R�sultats report�s	R�serve l�gale	Autres r�serves	Fonds social	Prime d'�mission	R�sultat de la p�riode	Total des Capitaux propres
Situation � l'ouverture de l'exercice 2015	172 800	(51 171)	4 760	289	9 621	74 800	56 616	267 715
Affectation du r�sultat de l'exercice N-1	-	1 171	2 772	34 390	1 000	-	(39 333)	-
Distribution de dividendes	-	-	-	-	-	-	(17 280)	(17 280)
Report � nouveau	-	2	-	-	-	-	(2)	-
R�sorption des pertes	-	50 000	-	-	-	(50 000)	-	-
R�sultat de l'exercice	-	-	-	-	-	-	64 038	64 038
Autres mouvements sur Fonds social	-	-	-	-	157	-	-	157

Situation à l'ouverture de l'exercice 2016	172 800	2	7 532	34 679	10 778	24 800	64 038	314 629
Affectation du résultat de l'exercice N-1		19 010	3 202	40 826	1 000		(64 038)	-
Distribution de dividendes		(19 008)	-	-	-	-	-	(19 008)
Report à nouveau		-	-	-	-	-	-	-
Résorption des pertes		-	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice		-	-	-	-	-	75 798	75 798
Autres mouvements sur Fonds social		-	-	-	165	-	-	165
Situation à la clôture de l'exercice 2016	172 800	4	10 734	75 505	11 943	24 800	75 798	371 584

3.4 Notes sur l'état des engagements hors bilan

Note 14 : Cautions, avals et autres garanties données

Les cautions, avals et autres garanties données présentent un solde de 592 913 KTND au 31/12/2016 contre 499 161 KTND au 31/12/2015. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Cautions données sur ordre correspondants étrangers	370 664	295 799
Garantie donnée confrère	12 000	-
Avals donnés en devises	31 260	29 218
Cautions émises en faveur de la clientèle	175 380	170 009
Avals donnés en dinars	3 609	4 135
Total Cautions, avals et autres garanties données	592 913	499 161

L'encours des cautions et avals se détaille au 31/12/2016 comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Cautions, avals et autres garanties d'ordre d'établissements bancaires et financiers	12 000	-
Cautions, avals et autres garanties d'ordre de la clientèle	580 913	499 161
Cautions, avals et autres garanties donnés	592 913	499 161

La ventilation des cautions par nature de la relation se présente comme suit:

	Entreprises liées		Autres	
	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2015
Cautions, avals et autres garanties d'ordre d'établissements bancaires et financiers	-	-	12 000	0
Cautions, avals et autres garanties d'ordre de la clientèle	-	-	580 913	499 161
Cautions, avals et autres garanties donnés	-	-	592 913	499 161

Note 15: Crédits documentaires

Les crédits documentaires s'élevaient à 211 460 KTND au 31/12/2016 contre 114 210 KTND au 31/12/2015. Le solde se détaille ainsi :

	31/12/2016	31/12/2015
Ouverture de Credoc import confirmé	155 337	89 388
Ouverture Credoc import non confirmé	8 091	6 412
Sous total crédoc import	163 428	95 800
Confirmation de Credoc export	47 917	7 409
Acceptation et paiement différé sur Credoc export	115	11 001
Sous total crédoc export	48 032	18 410
Total Crédits documentaires	211 460	114 210

La ventilation des engagements liés aux crédits documentaires selon la nature de la relation se présente comme suit:

	Entreprises liées		Autres	
	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2015
Ouverture de Credoc import confirmé	-	-	155 337	89 388
Ouverture Credoc import non confirmé	-	-	8 091	6 412
Sous total Credoc import	-	-	163 428	95 800
Confirmation de Credoc export	-	-	47 917	7 409
Acceptation et paiement différé sur Credoc export	-	-	115	11 001
Sous total Credoc export	-	-	48 032	18 410
Total Crédits documentaires	-	-	211 460	114 210

Note 16 : Engagements donnés

Les engagements de financement en faveur de la clientèle correspondent à des crédits notifiés à la clientèle et dont le déblocage n'a pas eu lieu et aux autorisations de découvert autorisé et qui ne sont pas utilisées à la date d'arrêté.

Les engagements donnés présentent un solde de 141 886 KTND au 31/12/2016 contre 72 066 KTND au 31/12/2015.

	31/12/2016	31/12/2015
Engagements de financements donnés aux clientèles	141 886	72 066
Total Engagements de financements donnés	141 886	72 066

La ventilation des engagements donnés selon la nature de la relation se présente comme suit:

	Entreprises liées		Autres	
	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2015
Engagements de financements donnés aux clientèles	-	-	141 886	72 066
Total Engagements de financements donnés	-	-	141 886	72 066

Note 17 : Garanties reçues

Les garanties reçues représentent un solde de 756 437 KTND au 31/12/2016 contre 643 145 KTND au 31/12/2015 et se détaillent comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Garanties reçues des autres établissements de crédit	498 754	395 280
Compagnies d'assurance	1 244	1 424
Garanties reçues de la clientèle	199 980	186 616
Garanties reçues de l'Etat	56 459	59 825
Total Garanties reçues	756 437	643 145

Les garanties reçues des autres établissements de crédit totalisent 498 754 KTND au 31/12/2016 contre 395 280 KTND au 31/12/2015 et se détaillent comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Cautions reçues des correspondants sur engagements donnés à leurs clients	370 664	295 799
Garanties données par la Société Générale	2 426	-
Garanties reçues des correspondants étrangers	43 347	46 376
Confirmation banque Credoc export	48 032	18 410
Garanties reçues des correspondants locaux	34 285	34 695
Total Garanties reçues des autres établissements de crédit	498 754	395 280

Les garanties reçues de la clientèle totalisent 199 980 KTND au 31/12/2016 contre 186 616 KTND au 31/12/2015 et se détaillent comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Garanties hypothécaires	199 870	186 494
Nantissement d'actions et valeurs mobilières	110	122
Total Garanties reçues de la clientèle	199 980	186 616

Les garanties reçues de l'Etat représentent un solde de 56 459 KTND au 31/12/2016 contre 59 825 KTND au 31/12/2015 et se détaillent comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Autres garanties reçues de l'Etat	15 666	22 370
SOTUGAR	15 805	14 477
FNG et FOPRODI	24 988	22 978
Total Garanties reçues de l'Etat	56 459	59 825

Opérations en devises

Les opérations d'achat et de vente de devises (en rapport avec le délai d'usage des opérations de change au comptant) au 31 décembre se détaillent comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Achat au comptant	16 718	19 364
Vente au comptant	16 425	19 253

Les opérations d'achat et de vente de devises (dont les parties décident de différer le dénouement pour des motifs autres que le délai d'usance ayant une date d'échéance supérieure à deux jours) constituent des opérations de change à terme et sont ventilées au 31 décembre comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Achat à terme	124 621	174 115
Vente à terme	121 643	172 123

Les opérations de changes à terme sont contractés à des fins de couverture dûment ordonnées par la clientèle et ayant un sous-jacent une opération commerciale.

3.5- Notes sur l'état de résultat

Note 18 : Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 265 099 KTND au 31/12/2016 se détaillant ainsi :

	Exercice 2016	Exercice 2015
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	1 136	3 353
Opérations avec la clientèle	256 227	245 444
Autres intérêts et revenus assimilés	7 736	7 104
Total Intérêts et revenus assimilés	265 099	255 901

Note 19 : Commissions perçues

Les commissions totalisent 84 656 KTND au 31/12/2016 se détaillant ainsi :

	Exercice 2016	Exercice 2015
Commissions sur comptes	14 545	8 258
Commissions sur opérations de caisse	1 678	1 646
Commissions sur crédits	24 200	15 298
Commissions sur monétique banque a distance	21 738	19 138
Autres commissions	6 465	5 349
Commissions sur moyens de paiement	6 903	6 947
Autres produits sur services financiers	9 127	5 585
Total Commissions (en produits)	84 656	62 221

Note 20 : Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières totalisent 16 012 KTND au 31/12/2016 se détaillant ainsi :

	Exercice 2016	Exercice 2015
Gain net sur opérations de change	16 012	11 397
Total Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	16 012	11 397

Note 21 : Revenus du portefeuille investissement

Les gains sur portefeuille investissement totalisent 9 070 KTND au 31/12/2016 se détaillant ainsi:

	Exercice 2016	Exercice 2015
Intérêts sur obligations	330	133
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participation	1 180	1 581
Intérêts sur bons de trésor assimilables	5 135	3 819
Intérêts sur emprunt national	1 855	1 840
Intérêt sur titres d'investissement SICAR	570	694
Total Revenus du portefeuille d'investissement	9 070	8 067

Note 22 : Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées totalisent 123 472 KTND au 31/12/2016 se détaillant ainsi:

	Exercice 2016	Exercice 2015
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	6 490	2 266
Emprunts et ressources spéciales	15 537	15 923
Opérations avec la clientèle	100 359	96 958
Autres intérêts et charges	1 086	1 813
Total Intérêts courus et charges assimilées	123 472	116 960

Note 23 : Commissions encourues

Les commissions encourues totalisent 3 615 KTND au 31/12/2016 se détaillant ainsi:

	Exercice 2016	Exercice 2015
Commissions monétiques	2 427	2 318
Redevances et prestations	250	267
Autres commissions	209	173
Rémunération du fonds géré SICAR	212	353
Frais de confection carnet de chèques	99	101
Frais télégrammes télex	171	182
Règlement télécom SMS Banking	247	548
Total Commissions encourues	3 615	3 942

Note 24 : Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

Les dotations nettes aux provisions et les pertes sur créances couvertes ou non par des provisions totalisent 13 328 KTND au 31/12/2016 se détaillant ainsi:

	Exercice 2016	Exercice 2015
Cout net du risque clientèle	18 728	17 940
Cout net du risque divers	(5 400)	(1 185)
Total Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	13 328	16 755

Le coût net du risque de clientèle se détaille comme suit :

	Exercice 2016	Exercice 2015
Dotations aux provisions collectives	2 165	3 030
Dotations aux provisions sur risque de contrepartie	35 830	30 510
Reprise sur provisions de contrepartie devenues disponibles	(11 002)	(11 779)
Reprise sur provisions de contrepartie devenues disponibles provenant de la décote	(7 166)	(4 145)
Reprise sur provisions de contrepartie utilisées	(11 060)	(17 490)
Reprise sur provisions de contrepartie utilisées / Décote	(1 186)	(1 453)
Pertes couvertes de contrepartie	1 087	1 806
Pertes non couvertes de contrepartie	72	145
Cession de créances à l'IRC	11 159	17 130
Dotations pour risque de contrepartie sur engagements hors bilan	287	1 152
Reprise pour risque de contrepartie sur engagements hors bilan	(1 271)	(764)
Reprise sur provisions hors bilan sur décote	(179)	(200)
Gains de cession	(8)	(2)
Total Coût net du risque clientèle	18 728	17 940

Le coût net des risques divers se détaille comme suit :

	Exercice 2016	Exercice 2015
Dotations aux provisions pour risques et charges	443	1 792
Reprises sur provisions pour risques et charges	(3 469)	(482)
Reprise de provision sur comptes d'actifs	(132)	(106)
Dotations aux provisions sur comptes d'actifs	11	15
Perte sur éléments hors exploitation	446	353
Gain sur éléments hors exploitation	(3 867)	(3 257)
Perte sur autres éléments d'exploitation	1 168	500
Total Cout net du risque divers	(5 400)	(1 185)

Note 25 : Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions sur portefeuille d'investissement totalisent -316 KTND au 31/12/2016 se détaillant ainsi:

	Exercice 2016	Exercice 2015
Dotation aux provisions sur titres de participation	(224)	(174)
Dotation aux provisions sur fonds géré SICAR	(201)	(738)
Pertes sur titres d'investissement	(562)	-
Reprise de provisions sur titres de participation	478	111
Reprise provisions sur fonds géré SICAR	193	77
Total Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	(316)	(724)

Note 26: Frais de personnel

Les frais de personnel totalisent 87 688 KTND au 31/12/2016 se détaillant ainsi:

	Exercice 2016	Exercice 2015
Rémunération du personnel	62 581	56 155
Charges sociales	18 187	15 296
Autres charges de personnel	6 780	7 398
Dotation au provision sur indemnité fin de carrière	140	-
Reprise provision sur indemnité fin de carrière	-	(54)
Total Frais de personnel	87 688	78 795

Note 27 : Charges générales d'exploitation

Les autres charges d'exploitation totalisent 24 050 KTND au 31/12/2016 se détaillant ainsi:

	Exercice 2016	Exercice 2015
Frais d'exploitation non bancaires	13 517	12 508
Autres charges générales d'exploitation	10 533	9 775
Total Charges générales d'exploitation	24 050	22 283

Les autres charges générales d'exploitation totalisent 10 533 KTND au 31/12/2016 se détaillant ainsi:

	Exercice 2016	Exercice 2015
Loyers commerciaux	3 230	2 909
Maintenance logiciel informatique	2 204	1 915
Autres services extérieurs	1 170	887
Assurance globale banque	768	801
Maintenance matériel informatique	545	599
Entretien et nettoyage immeubles	462	450
Loyer personnel logements de fonction	357	278
Gardiennage et surveillance	355	314
Assurance immeubles et voitures	347	339
Honoraires commissaires aux comptes	334	367
Rémunération d'intermédiaires	308	213
Sous-traitance archives	136	151
Frais judiciaires	121	295
Entretien et réparation divers	118	102
honoraires service assistance Société Générale	47	118
Sous- traitance informatique	26	26
Maintenance et consommable photocopieurs	5	11
Total Travaux fournitures et services extérieurs	10 533	9 775

Note 28 : Impôt sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés totalise 30 000 KTND se détaillant ainsi:

	Exercice 2016	Exercice 2015
Résultat comptable avant dotations aux provisions et impôt	145 100	127 315
(+) Déductions nets Réintégrations	(1 793)	(5 339)
Résultat fiscal avant provisions	143 307	121 976
- Déduction provisions	38 282	34 690
Résultat fiscal	105 025	87 286
Réinvestissement	19 310	13 376
Résultat fiscal après réinvestissement	85 715	73 910
Taux d'impôt	35,00%	35,00%
Impôt sur les sociétés	30 000	25 869

Note 29: Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires

Le Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires totalise -7 866 KTND au 31/12/2016 se détaillant ainsi:

	Exercice 2016	Exercice 2015
Gain Extraordinaire	-	9
Perte Extraordinaire*	(7 866)	-
Total Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires	(7 866)	9

*Une charge extraordinaire relative à la contribution conjoncturelle décidée au niveau de l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017.

La dite contribution, répond aux conditions prévues par le paragraphe 18 de la norme comptable NC08, relative au Résultat Net de l'exercice et Eléments Extraordinaires, ce qui justifie sa présentation au niveau de l'Etat de Résultat sous la Rubrique "Eléments Extraordinaires"

Note 30 : Résultat par Action

Le résultat par action au 31/12/2016, est de 2,193 DT.

	Exercice 2016	Exercice 2015
Résultat de la période	75 798	64 038
Capital social - nombre de titres	34 560 000	34 560 000
Résultat par action en DT	2,193	1,853

Le résultat par action ainsi déterminé en 2016 correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires et aux certificats d'investissement par le nombre moyen pondéré d'actions et de certificats d'investissement en circulation au cours de l'exercice.

3.6- Notes sur l'état de flux de trésorerie

Note 31 : Liquidités et équivalents de liquidités

	Exercice 2016	Exercice 2015 Retraité	Exercice 2015 Publié
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	210 477	62 919	62 919
Créances sur les établissements bancaires et financiers	49 588	153 197	153 197
Emprunts auprès de la banque centrale	-	-	-
Dépôts des établissements bancaires et financiers	(147 146)	(3 036)	(3 036)
Dépôts des établissements financiers *	(79)	(459)	-
Total	112 840	212 621	213 080

*En application du paragraphe 27 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires "Constituent des équivalents de liquidités. Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers Payables dans un délai inférieur à 3 mois à partir de leur octroi en sont déduits."

3.7- Autres notes aux états financiers

Transactions avec les parties liées

Les principales transactions avec les parties liées ayant des effets sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 se présentent comme suit :

Opérations avec le Groupe Société Générale

- L'UIB a reçu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 17 Décembre 2015, une garantie de la Société Générale en couverture des engagements de la société " Nestlé Tunisie ", pour un montant total de 3 000 KTND.

A ce titre, l'acte de garantie, qui a été signé le 31 Juillet 2014 avec échéance le 15 Juillet 2015 prévoit la perception par la Société Générale d'une commission au taux de 0,032% l'an. L'acte de garantie précité a été renouvelé dans les mêmes conditions pour une nouvelle période d'une année jusqu'au 30 Juillet 2016.

Les commissions supportées par la banque en 2016 au titre de la garantie consentie par la Société Générale en couverture de l'engagement de la société " Nestlé Tunisie " s'élèvent à 0,7 KTND y compris la TVA non déductible.

- L'UIB a reçu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 17 Décembre 2015, une garantie de la Société Générale en couverture des engagements de la société "Nestlé Tunisie Distribution", pour un montant total de 6 000 KTND.

A ce titre, l'acte de garantie, qui a été signé le 31 Juillet 2014 avec échéance le 15 Juillet 2015 prévoit la perception par la Société Générale d'une commission au taux de 0,032% l'an. L'acte de garantie précité a été renouvelé dans les mêmes conditions pour une nouvelle période d'une année jusqu'au 30 Juillet 2016.

Les commissions supportées par la banque en 2016 au titre de la garantie consentie par la Société Générale en couverture de l'engagement de la société «Nestlé Tunisie Distribution» s'élèvent à 1,3 KTND y compris la TVA non déductible.

- L'UIB a reçu, en vertu de la décision de son conseil d'administration du 12 Mars 2015, une garantie de la Société Générale dans le cadre d'une convention entre BNP Paribas Securities Services et l'UIB en couverture des dépôts espèces du compte BNPS ouvert dans le livre de l'UIB, et ce pour un montant forfaitaire maximum de 1 000 KEUR. Cette garantie est rémunérée à un taux de 0,4805% l'an.

Les commissions supportées par la banque en 2016 au titre de cette garantie s'élèvent à 14 KTND y compris la TVA non déductible.

- L'UIB a reçu, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du 11 Février 2010, une garantie de la Société Générale en couverture d'un crédit accordé à SONOBRA et ce, pour un montant de 43 464 KTND. Cette garantie est rémunérée à un taux de 0,25% l'an. Le montant de la garantie est ajusté à l'engagement au 31 décembre 2016, l'encours de cette garantie est de 13 500 KTND.

Les commissions supportées par la banque en 2016 au titre de cette garantie s'élèvent à 39 KTND y compris la TVA non déductible.

- L'UIB a conclu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 16 Novembre 2011, une convention avec la Société Générale, en vertu de laquelle la banque assure la conservation des instruments financiers

ainsi que les espèces détenus pour le compte de ses clients.

Les commissions facturées par l'UIB au cours de 2016, en vertu de la convention précitée, s'élèvent à 681 KTND Hors TVA.

- L'UIB, sur décision de son Conseil d'Administration du 29 octobre 2009, a contracté auprès de la Société Générale en date du 23 novembre 2009 un emprunt d'un nominal de 30 Millions de dollars destiné au financement d'un crédit d'investissement accordé à Tunisair. Cet emprunt a été contracté selon les modalités suivantes :

- Nominal : 30.000.000 USD

- Durée : du 23/11/2009 au 23/11/2016

- Amortissement : constant / Périodicité de Remboursement : Semestrielle

- Taux : Libor 6 Mois+ 62bps

L'emprunt a été intégralement remboursé au 23/11/2016. La charge d'interêt au titre de 2016 dudit emprunt s'élève à 84 KTND.

- L'UIB a conclu, au cours de l'exercice 2008, un contrat d'assistance et de maintenance du site transactionnel de banque à distance sur internet à travers le système CADINET, mis à sa disposition par la Société Générale. Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 15 Mars 2009. Un avenant portant sur la reconduction dudit contrat jusqu'au 31 décembre 2014 a été approuvé par le conseil d'administration du 28 Novembre 2014.

Un avenant au contrat précité, couvrant les années 2015 et 2016, à été approuvé par le conseil d'administration du 17 Décembre 2015.

La charge supportée par la banque en 2016 au titre de cette convention, s'est élevée à 98KTND Hors TVA.

- L'UIB a conclu, le 12 Novembre 2008, avec la Société Générale un contrat de prêt subordonné à durée indéterminée d'un montant de 40 millions de dinars, s'inscrivant dans le cadre du respect par la banque des règles prudentielles applicables en Tunisie, telles que prévues notamment par la circulaire de la BCT n°99-04 du 19 Mars 1999. Le Prêt est remboursable en une ou plusieurs fois et au plus tôt à compter du 12 Novembre 2013, à l'initiative de l'UIB et après accord préalable du Gouverneur de la Banque Centrale de Tunisie. Ce prêt est rémunéré au taux moyen annuel de l'appel d'offres de la Banque Centrale de Tunisie. Il a été autorisé par le Conseil d'Administration du 10 Juillet 2008 et approuvé par l'Assemblée Générale extraordinaire du 9 Août 2008. Les charges d'intérêts supportées par la banque en 2016 au titre de ce prêt, s'élèvent à 1 728KTND.

- L'UIB a conclu, le 12 Novembre 2008, avec la Société Générale un contrat de prêt subordonné à durée déterminée d'un montant de 40 millions de dinars, s'inscrivant dans le cadre du respect par la banque des règles prudentielles applicables en Tunisie, telles que prévues notamment par la circulaire de la BCT n°99-04 du 19 Mars 1999. Le prêt est conclu pour une durée 10 ans. Il est rémunéré au taux moyen annuel de l'appel d'offres de la Banque Centrale de Tunisie. Il a été autorisé par le Conseil d'Administration du 10 Juillet 2008 et approuvé par l'Assemblée Générale extraordinaire du 9 Août 2008. Les charges d'intérêts supportées par la banque en 2016 au titre de ce prêt, s'élèvent à 1 728 KTND.

- L'UIB a reconduit, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du 07 Octobre 2016, un contrat d'assistance technique avec la société générale dans les domaines informatiques et organisationnels, prévoyant une rémunération déterminée sur la base de 840 Euros hors taxes par jour/homme d'intervention et plafonnée à 350 KEuros par an.

Les honoraires supportés par la banque en 2016 au titre de cette convention, se sont élevés à 58 KTND Hors TVA.

La même convention prévoit la reconduction de la mise en place d'un contrôle à travers le dispositif « LABO » des bénéficiaires et émetteurs de transferts internationaux par SWIFT, prévoyant une rémunération forfaitaire annuelle de 5 000 Euros hors taxes. Les honoraires supportés par la banque en 2016 au titre de cette convention, s'élève à 12 KTND HT.

- L'UIB a reconduit, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 07 Octobre 2016, la convention conclue le 5 Mai 2004 avec la Société Générale, portant sur des services financiers associés à l'accès au réseau SWIFT NET.

La charge supportée par la banque en 2016 au titre de cette convention, s'élève à 146 KTND Hors TVA.

- L'UIB a conclu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 28 novembre 2014, un contrat de prestation de service « Internet Banking pour les Entreprises » portant sur l'assistance, le conseil et le support au

projet de déploiement d'un dispositif de banque sur Internet à destination des entreprises, avec la Société Générale.

Ce contrat, qui annule et remplace le contrat autorisé par le Conseil d'Administration du 08 avril 2011, est valable pour une durée de deux ans renouvelables de manière tacite pour des périodes successives d'un an.

Le coût de la maintenance et du support post production supporté par la banque en 2016 est de 91KTND
 - L'UIB a conclu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 28 Novembre 2014, un contrat de maintenance Narval (application ayant trait au pilotage de la surveillance permanente au sein de l'UIB) avec le Groupe moyennant une redevance annuelle de 4 632 Euros Hors TVA.

Ce contrat, annule et remplace le contrat autorisé par le Conseil d'Administration du 19 décembre 2013.

La charge constatée par la Banque au titre de l'exercice 2016 s'élève à 11 KTND.

-L'UIB a conclu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 12 Mars 2015, un contrat de prestation de service avec la filiale de la société générale "KOMERKNI BANKA" portant sur l'élaboration d'un plan directeur en matière de stratégie d'infrastructure IT. La charge supportée par la banque au titre de l'exercice 2016 s'élève à 92 KTND Hors taxe.

- L'UIB a réalisé avec la Société Générale des opérations de financement et de placement et a reçu des garanties en faveur de la clientèle durant l'exercice 2016. L'encours de ces opérations au 31/12/2016 se détaille comme suit :

Désignation	Devises	Montant	Contre valeur
Garanties Reçues / concours à La Clientèle	TND	36 837	36 837
	EUR	2 084	5 055
Total			41 892
Credoc Import	JPY	377 000	7416
	USD	24 369	56 043
	EUR	14 962	36 297
Total			99 756
Credoc Export	TND	126	126
	USD	56	128
	EUR	948	2 299
Total			2 553
Garanties Emises	EUR	2 568	6 223
	MAD	452	103
Total			6 326
Garanties Reçues	TND	76 127	76 127
	USD	15 017	34 536
	EUR	93 626	227 123
Total			337 786

Opérations avec la société "l'Internationale de Recouvrement des Créances – IRC"

- L'UIB a conclu un contrat avec l'IRC qui consiste à céder, à la société l'internationale de Recouvrement des Créances – IRC, 8 365 créances pour un total d'engagements cédés de 15 698 KTND et à un prix de cession de 8 365 dinars.

Ce contrat a été autorisé par le Conseil d'administration du 17 mars 2017.

- L'UIB a conclu, le 29 février 2012, une convention d'assistance comptable avec l'IRC. Cette convention a été validée par le Conseil d'Administration de l'UIB du 13 novembre 2012. Cette convention porte sur la réalisation des travaux d'assistance comptable, d'établissement et du contrôle des déclarations fiscales.

La mission d'assistance est confiée pour une durée d'un exercice renouvelable par tacite reconduction. Les honoraires des travaux d'assistance sont fixés à un forfait annuel de 20 KTND Hors TVA. A ce titre, le produit constaté par la banque en 2016 s'élève à 20 KTND.

-L'IRC a souscrit à deux placements à terme. Le détail des placements à court terme se présente au 31 décembre 2016 comme suit:

Montant	Taux	Date de Souscription	Date d'échéance
1 500	6,22	08/03/2016	28/02/2017
450	6,23	28/12/2016	25/06/2017

- Les dépôts de l'IRC chez l'UIB totalisent au 31/12/2016 137KTND.

Opérations avec la société "UIB Finance"

- L'UIB a conclu, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du 22 Juillet 2011, un contrat d'assistance comptable avec la société UIB Finance, en vertu duquel la banque perçoit des honoraires annuels de 10 KTND Hors TVA en contrepartie de ses services. A ce titre, le produit constaté par la banque en 2016, s'élève à 10 K TND.

- L'UIB a conclu, le 15 Novembre 2006, avec la société UIB Finance une convention qui a été soumise au Conseil d'Administration du 18 Mai 2007 et portant sur l'exécution des ordres de bourse collectés par le réseau des agences de la banque. En vertu de cette convention, l'UIB Finance perçoit une rémunération calculée par référence aux taux prévus par l'arrêté du Ministre des Finances du 27 Mars 1996 au titre des frais de transactions boursières, ainsi qu'une rémunération calculée au taux de 0,4% HTVA sur les transactions réalisées au profit de la banque, au titre des frais de courtage.

A ce titre, les montants versés par l'UIB au titre de 2016, s'élèvent à 3 KTND Hors TVA.

- L'UIB a conclu le 23 juillet 2012 une convention en vertu de laquelle l'UIB loue à l'UIB Finance pour une durée de 3 ans renouvelables, un espace au lac Turkana résidence Reflets du Lac. Les revenus constatés par la banque, en 2016, s'élèvent à 5,359 KTND.

Cette convention a été approuvée par le Conseil d'Administration de l'UIB du 11 avril 2013.

- L'UIB a conclu, le 30 Août 2012 avec UIB Finance un contrat portant sur la maintenance du parc informatique et accessoires, en vertu duquel la banque perçoit une rémunération annuelle de 5 KTND Hors TVA.

A ce titre, le produit constaté par la banque en 2016 s'élève à 5 KTND.

Cette convention a été approuvée par le Conseil d'Administration de l'UIB du 11 avril 2013

- L'UIB a conclu, le 30 Août 2012 avec UIB Finance un contrat de maintenance et de gestion du service back office de cette dernière au titre duquel la banque perçoit des honoraires annuels de 5 K TND Hors TVA. Le produit constaté par la banque au titre de l'exercice 2016 est de 5 K TND.

Cette convention a été approuvée par le Conseil d'Administration de l'UIB du 11 avril 2013.

- L'UIB a conclu, le 01 Novembre 2016, une convention de service boursier relatif à l'émission de l'emprunt obligataire subordonné avec « UIB Finance » et « MAC.SA », en vertu de laquelle l'UIB confie à ces deux intermédiaires la mission de l'émission et la commercialisation de l'emprunt obligataire subordonné « UIB Subordonné 2016 ».

Au titre de cette mission, les placeurs percevront une commission de placement calculée à raison de 0,5% hors taxes sur la valeur globale des fonds collectés par chaque intermédiaire des obligations émises auprès des publics. Le produit revenant à l'UIB Finance au titre de 2016 s'élève à 47 KTND.

- Les dépôts de l'UIB FINANCE chez l'UIB totalisent au 31/12/2016 772 KTND.

Opérations avec la société "International – Sicar"

- L'UIB a conclu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 19 Décembre 2013, un contrat d'assistance comptable avec la société International – Sicar, en vertu duquel la banque perçoit des honoraires annuels de 40 KTND Hors TVA en contrepartie de ses services. A ce titre, le produit constaté par la banque en 2016, s'élève à 40 KTND Hors TVA.

- L'UIB a conclu, le 01/07/2015 une convention avec la société International Sicar autorisée par le conseil d'administration du 31 juillet 2015.

Cette convention annule et remplace:

- La convention de gestion des fonds gérés UIB datée du 13 Mars 2000;

- l'avenant de la convention de gestion des fonds gérés UIB du 02 Septembre 2002;

- l'avenant de la convention de gestion des fonds gérés UIB datée du 27 décembre 2003.

Au 31 Décembre 2016, les fonds débloqués par la banque et gérés par l'international SICAR s'élèvent à 9 669 KTND. Il est à préciser que les déblocages ont été effectués au cours des exercices antérieurs à 2008.

Conformément à la nouvelle convention, les principales conditions de gestion desdits fonds se présentent comme suit:

- Une commission de gestion à servir à la SICAR égale à 0,65% l'an du montant des fonds sur l'encours non utilisé des fonds gérés, perçue trimestriellement et calculée sur le solde des fonds non utilisés fin de trimestre;

- Une commission de gestion à servir à la SICAR égale à 1,5% l'an des fonds utilisés en participations effectives et productives perçue trimestriellement et calculée sur le solde des utilisations à la fin de chaque trimestre;

- Une commission à percevoir par la SICAR égale à 20% des dividendes reçus sur les participations;

- Une commission à percevoir par la SICAR égale à 10% des plus values de cession de participation.

- Une commission de recouvrement à servir à la SICAR égale à 10% des récupérations en principal sur les participations non productives plafonnée à 150 KTND en TTC.

Le montant de la charge constatée par la banque en 2016 au titre de la gestion des fonds confiés à l'International Sicar, s'élèvent à 47 KTND.

- Le montant des commissions de recouvrement au titre de l'année 2016 s'élève à 114 KTND y compris la TVA non déductible.

- L'UIB a conclu, le 27/02/2015 une convention avec la société International SICAR, autorisée par le conseil d'administration du 12 mars 2015 et en vertu de laquelle cette dernière confie à la SICAR la gestion d'un fond d'un montant de 2 000 KTND.

Sur ce fond gérés, l'international SICAR percevra par an:

- Une commission de gestion égale à 0,65% des montants non utilisés en participations effectives perçue trimestriellement et calculée sur le solde des fonds non utilisés à la fin du trimestre;

- une commission de gestion égale à 1% des fonds utilisés en participations effectives perçue trimestriellement et calculée sur le solde des utilisations à la fin de chaque trimestre.

- une commission de rendement du portefeuille calculée sur la base de 10% des produits perçus sur le placement de la trésorerie disponible non encore investie.

Le montant de la charge constatée par la banque en 2016 au titre de la gestion des fonds confiés à l'International Sicar, s'élèvent à 13 KTND.

Le montant de la charge constatée par la banque en 2016, relative à la commission de rendement au titre de ce nouveau fond confié à l'international SICAR s'élève à 10 KTND hors TVA,

- L'UIB a conclu le 09/02/2016, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 16 Mars 2016, une convention avec la société «International SICAR». Cette dernière confie à la SICAR la gestion d'un fond d'un montant 1 376 KTND.

Sur ce Fond Géré l'International SICAR percevra par an:

- Une commission de gestion égale à 0,65% des montants non utilisés en participations effectives perçue trimestriellement et calculée sur le solde des fonds non utilisés fin de trimestre;

- une commission de gestion égale à 1% des montants utilisés en participations effectives perçue trimestriellement et calculée sur le solde des utilisations fin de trimestre;

- une commission de rendement du portefeuille calculée sur la base de 10% des produits perçus sur le placement de la trésorerie disponible non encore investie.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 16 Mars 2016.

Le montant de la charge constatée par la banque en 2016 au titre de la gestion dudit fond à « l'International Sicar », s'élève à 7KTND Hors TVA.

Le montant de la charge constatée par la banque en 2016 relative à la commission de rendement au titre de ce nouveau fond confié à « l'International Sicar », s'élève à 9 KTND Hors TVA

-L'UIB a conclu le 17/03/2017, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du 17 Mars 2017, une convention avec la société «International SICAR». Cette dernière confie à la SICAR la gestion d'un fond d'un montant de 1 570 KTND.

Sur ce fond géré l'international SICAR percevra par an:

- Une commission de gestion égale à 0,65% des montants non utilisés en participation effectives perçue trimestriellement calculée sur le solde des utilisations à la fin de chaque trimestre;
- Une commission de gestion égale à 1% des fonds utilisés en participations effectives perçue trimestriellement et calculée sur le solde des utilisations à la fin de chaque trimestre,
- Une commission de rendement du portefeuille calculée sur la base de 10% des produits perçus sur le placement de la trésorerie disponible non encore investie.
- Une commission égale à 10% du montant des plus values encaissées sur la participation en fonds gérés UIB.
- Un avenant aux conventions a été conclu entre l'UIB et l'international Sicar. Cet avenant modifie la rémunération de l'international Sicar en ce qui concerne les plus values de cession des participations et concerne l'ensemble des conventions sur fonds gérés UIB conclues jusqu'à la date de la signature de la présente.

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

- L'International Sicar percevra une commission égale à 10% du montant des plus values encaissées sur la cession des participations en Fonds Gérés UIB.
- Les autres rémunérations hors plus values demeurent inchangées.
- Au cours de l'exercice 2012, l'UIB a conclu une convention avec la société International SICAR consistant à faire bénéficier la SICAR du mécanisme du fonctionnement et des avantages du compte à rendement optimum. Les charges d'intérêts payées par la banque au titre de l'exercice 2016 s'élèvent à 16KTND.
- L'UIB a conclu, le 02 Mai 2012, un contrat de sous location avec l'International SICAR moyennant un loyer annuel de 11 KTND HTVA. Ce contrat a été autorisé par le conseil d'administration de l'UIB du 11 avril 2013.

L'UIB a conclu, avec la SICAR, trois conventions de placement "compte à terme". Le détail est résumé dans le tableau ci-après:

Montant	Taux	Date de Souscription	Date d'échéance
2 000	6,01	15/10/2016	03/01/2017
250	5,95	01/12/2016	01/03/2017
200	6,010	20/10/2016	18/01/2017
1 376	6,07	30/11/2016	28/02/2017
2 000	6,01	14/10/2016	12/01/2017

- L'UIB a octroyé, le 16/12/2016, une avance sur compte à terme à la SICAR pour un montant de 200 KTND au taux de 7,010% avec une échéance le 03/01/2017.

- Les dépôts de la SICAR chez l'UIB totalisent au 31/12/2016 est de 2 239KTND.

Opérations avec la société "Zemni immobilière"

- L'UIB a conclu en vertu de la décision de son conseil d'administration du 12 Mars 2015 un contrat de location d'un local avec la société Zemni Immobilière gérée par l'administrateur de l'UIB Habib BOUAZIZ.

La charge supportée par la banque au titre de l'exercice 2016 est de 50 KTND HTVA.

Obligations et engagements de la banque envers les dirigeants

Les rémunérations brutes du Directeur Général et du Directeur Général Adjoint telles que fixées par les Conseils d'Administration du 09 juin 2008, 22 mai 2012 et 16 mars 2016 ainsi que celle des administrateurs telle que fixée annuellement par l'assemblée générale se détaillent comme suit:

	Directeur Général		Directeur Général Adjoint		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2016	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2016	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2016
Avantages à court terme :						
- Salaire	619 392	-	476 010	-	-	-
- Intéressement sous forme de bonus	485 170	693 793	97 034	97 034	-	-
- Charges sociales et fiscales	306 468	257 730	162 184	52 837	-	-
- Congés payés	44 455	156 761	15 742	15 742	-	-
- Autres avantages	22 542	-	3 441	-	-	-
- Jetons de présence	-	28 800	-	-	150 000	150 000
TOTAL	1 478 027	1 137 084	754 411	165 613	150 000	150 000

Note 32: Evènements postérieurs à la date de clôture

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 17 mars 2017. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2016

Messieurs les actionnaires de l'Union Internationale de Banques,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 04 juin 2015, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de l'Union Internationale de Banques relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Union Internationale de Banques (UIB), comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2016, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 371 584 KTND, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 75 798 KTND.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de l'Union Internationale de Banques (UIB) ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la banque à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 10 Avril 2017

Les commissaires aux comptes

AMC Ernst & Young

Noureddine Hajji

Tunisie Audit & Conseil

Lamjed Mbarek

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Etats financiers- Exercice clos le 31 décembre 2016

Messieurs les actionnaires de l'Union Internationale de Banques,

En application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 relative aux établissements de crédits et de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016

Votre Conseil d'Administration nous a tenu informés des conventions et opérations suivantes, nouvellement conclues au cours de l'exercice 2016.

Opérations avec la société « l'Internationale de Recouvrement des Créances – IRC »

- L'UIB a conclu avec l'IRC un contrat de cession de créances portant sur la cession d'un lot de 15 698 créances totalisant 8 365 KTND.

Ces deux contrats ont été autorisés par le conseil d'administration du 17 Mars 2017.

Opérations avec la société « Internationale SICAR »

- L'UIB a conclu, le 09/02/2016 une convention avec la société «International SICAR» en vertu de laquelle cette dernière confie à la SICAR la gestion d'un fond d'un montant de un million trois cent soixante-seize dinars.

Sur ce fond géré l'international SICAR percevra :

- Une commission de gestion égale à 0,65% des montants non utilisés en participations effectives perçue trimestriellement et calculée sur le solde des fonds non utilisés à la fin du trimestre ;
- Une commission de gestion égale à 1% des fonds utilisés en participations effectives perçue trimestriellement et calculée sur le solde des utilisations à la fin de chaque trimestre,
- Une commission de rendement du portefeuille calculée sur la base de 10% des produits perçus sur le placement de la trésorerie disponible non encore investi.

Le montant de la charge constatée par la banque au titre de la gestion des fonds confiés en 2016 s'élève à 7 KTND.

Le montant de la commission de rendement supportée par la banque en 2016 s'élève à 9 KDT.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 16 mars 2016.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs et renouvelées au cours de l'exercice 2016

Opérations avec le Groupe Société Générale

- Le conseil d'administration réuni le 07 Octobre 2016 a autorisé la reconduction des contrats de services techniques avec le groupe SG pour l'année 2016. Ces contrats comprennent :
 - L'assistance dans les domaines informatiques et organisationnels.
 - La mise en place d'un contrôle à travers le dispositif « LABO » des bénéficiaires et émetteurs de transferts internationaux par SWIFT.
 - Des services financiers associés à l'accès au réseau SWIFT NET.

Les charges supportées par la banque au titre de chaque service prévu par les contrats s'élèvent respectivement à 58 KTND, 12 KTND et 146 KTND.

III. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs

Opérations avec le Groupe Société Générale

- L'UIB a reçu une garantie de la Société Générale en couverture des engagements de la société « Nestlé Tunisie » pour un montant total de 3 000 KTND jusqu'au 15 Juillet 2015 rémunérée à 0,032% l'an. Cette garantie a été renouvelée dans les mêmes conditions jusqu'au 30 Juillet 2016.

Les commissions supportées par la banque en 2016 au titre de cette garantie s'élèvent à 0,7 KTND.

- L'UIB a reçu une garantie de la Société Générale en couverture des engagements de la société « Nestlé Tunisie Distribution » pour un montant total de 6 000 KTND jusqu'au 15 Juillet 2015 rémunérée à 0,032% l'an. Cette garantie a été renouvelée dans les mêmes conditions jusqu'au 30 Juillet 2016.

Les commissions supportées par la banque en 2016 au titre de cette garantie s'élèvent à 1,3 KTND.

- L'UIB a conclu, au cours de l'exercice 2008, un contrat d'assistance et de maintenance du site transactionnel de banque à distance sur internet à travers le système CADINET, mis à sa disposition par la Société Générale. Un avenant portant sur la reconduction tacite dudit contrat jusqu'au 31 décembre 2014 a été approuvé par le conseil d'administration du 28 Novembre 2014. Un deuxième avenant portant sur la reconduction dudit contrat jusqu'au 31 décembre 2016, a été approuvé par le conseil d'administration du 17 Décembre 2015.

La charge supportée par la banque en 2016 au titre de cette convention, s'est élevée à 98 KTND Hors TVA.

- L'UIB a reçu une garantie de la Société Générale en couverture d'un crédit accordé à SONOBRA et ce, pour un montant de 43 464 KTND. Cette garantie est rémunérée à un taux de 0,25% l'an.

Les commissions supportées par la banque en 2016 au titre de cette garantie s'élèvent à 39 KTND.

- L'UIB a reçu une garantie de la Société Générale dans le cadre d'une convention entre BNP Paribas Securities Services et l'UIB en couverture des dépôts espèces du compte BNPSS ouvert dans le livre de l'UIB, et ce pour un montant forfaitaire maximum de 1 000 000 EUR. Cette garantie est rémunérée à un taux de 0,4805% l'an.

Les commissions supportées par la banque en 2016 au titre de cette garantie s'élèvent à 14 KTND.

- L'UIB a contracté auprès de la Société Générale en date du 23 novembre 2009 un emprunt d'un nominal de 30 Millions de dollars destiné au financement d'un crédit d'investissement accordé à Tunisair.

L'emprunt a été intégralement remboursé au 23/11/2016. La charge d'intérêt au titre de 2016 dudit emprunt s'élève à 84 KTND.

- L'UIB a conclu, le 12 Novembre 2008, avec la Société Générale un contrat de prêt subordonné à durée indéterminée d'un montant de 40 millions de dinars, s'inscrivant dans le cadre du respect par la banque des règles prudentielles applicables en Tunisie, telles que prévues notamment par la circulaire de la BCT n°99-04 du 19 Mars 1999. Le Prêt est remboursable en une ou plusieurs fois et au plus tôt à compter du 12 Novembre 2013, à l'initiative de l'UIB et après accord préalable du Gouverneur de la Banque Centrale de Tunisie. Ce prêt est rémunéré au taux moyen annuel de l'appel d'offres de la Banque Centrale de Tunisie.

Les charges d'intérêts supportées par la banque en 2016 s'élèvent à 1 728 KTND.

- L'UIB a conclu, le 12 Novembre 2008, avec la Société Générale un contrat de prêt subordonné à durée déterminée d'un montant de 40 millions de dinars, s'inscrivant dans le cadre du respect par la banque des règles prudentielles applicables en Tunisie, telles que prévues notamment par la circulaire de la BCT n°99-04 du 19 Mars 1999. Le prêt est conclu pour une durée 10 ans. Il est rémunéré au taux moyen annuel de l'appel d'offres de la Banque Centrale de Tunisie.

Les charges d'intérêts supportées par la banque en 2016 s'élèvent à 1 728 KTND.

- L'UIB a conclu une convention avec la société générale, en vertu de laquelle la banque assure la conservation des instruments financiers ainsi que les espèces détenues pour le compte de ses clients.
Les commissions facturées par l'UIB au cours de 2016 s'élèvent à 681 KTND Hors TVA.

- L'UIB a conclu un contrat de prestation de service « Internet Banking pour les Entreprises » portant sur l'assistance, le conseil et le support au projet de déploiement d'un dispositif de banque sur Internet à destination des entreprises, avec la Société Générale.

Le coût de la maintenance et du support post-production supporté par la banque en 2016 est de 91 KTND

- L'UIB a conclu un contrat de maintenance Narval (application ayant trait au pilotage de la surveillance permanente au sein de l'UIB) avec le Groupe moyennant une redevance annuelle de 4 632 Euros Hors TVA.
La charge constatée par la Banque au titre de l'exercice 2016 s'élève à 11 KTND.

- L'UIB a conclu, un contrat de prestation de services avec la filiale de la société Générale « Komerkni Banka » portant sur l'élaboration d'un plan directeur en matière de stratégie d'infrastructure IT. La charge supportée par la banque au titre de l'exercice 2016 s'élève à 92 KDT hors taxes.

Opérations avec la société « l'Internationale de Recouvrement des Créances – IRC »

- L'UIB a conclu, le 29 février 2012, une convention d'assistance avec l'IRC portant sur la réalisation des travaux d'assistance comptable, l'établissement, le contrôle des déclarations fiscales et l'assistance à la gestion sociale de la société.

La mission d'assistance est confiée pour une durée d'un exercice renouvelable par tacite reconduction. Les honoraires des travaux d'assistance sont fixés à un forfait annuel 20 KTND Hors TVA. A ce titre, le produit constaté par la banque en 2016 s'élève 20 KTND.

Opérations avec la société « UIB Finance »

- L'UIB a conclu un contrat d'assistance comptable avec la société « UIB Finance ». Le contrat prévoit la perception par la banque d'une rémunération annuelle de 10 KTND Hors TVA.
A ce titre, le produit constaté par la banque en 2016, s'élève à 10 K TND.

- L'UIB a conclu, le 15 Novembre 2006, avec la société « UIB Finance » une convention portant sur l'exécution des ordres de bourse collectés par le réseau des agences de la banque. En vertu de cette convention UIB Finance, perçoit une rémunération calculée par référence aux taux prévus par l'arrêté du Ministre des Finances du 27 Mars 1996 au titre des frais de transactions boursières, ainsi qu'une rémunération calculée au taux de 0,4% HTVA sur les transactions réalisées au profit de la banque, au titre des frais de courtage.
A ce titre, les montants versés par l'UIB au titre de 2016, s'élèvent à 3 KTND Hors TVA.

- L'UIB a conclu le 23 juillet 2012 une convention en vertu de laquelle l'UIB loue à «UIB Finance» pour une durée de 3 ans renouvelables, un espace au lac Turkana résidence Reflets du Lac. Les produits constatés par la banque, en 2016, s'élèvent 5,359 KTND.

- L'UIB a conclu, le 30 Août 2012 avec « UIB Finance » un contrat portant sur la maintenance du parc informatique et accessoires, en vertu duquel la banque perçoit une rémunération annuelle de 5 KTND Hors TVA.
A ce titre, le produit constaté par la banque en 2016 s'élève 5 KTND.

- L'UIB a conclu, le 30 Août 2012 avec « UIB Finance » un contrat de maintenance et de gestion du service back office de cette dernière au titre duquel la banque perçoit des honoraires annuels de 5 K TND Hors TVA. Le produit constaté par la banque au titre de l'exercice 2016 est de 5 K TND.

Opérations avec la société « International Sicar »

- L'UIB a conclu un contrat d'assistance comptable avec la société « International Sicar ». Le contrat prévoit la perception par la banque d'une rémunération annuelle de 40 KTND Hors TVA. A ce titre, le produit constaté par la banque en 2016, s'élève à 40 KTND.

Au cours de l'exercice 2002, l'UIB a conclu une convention avec la société « International SICAR » consistant à faire bénéficier à la SICAR du mécanisme du fonctionnement et des avantages du compte à rendement optimum. Les charges d'intérêt payées par la banque au titre de l'exercice 2016 s'élèvent à 16 KTND HTVA.

- L'UIB a conclu, le 02 mai 2012, un contrat de sous location avec « International Sicar » moyennant un loyer annuel de 11 KTND.
- L'UIB a conclu, le 01/07/2015 une convention avec la société «International SICAR » qui annule et remplace la convention de gestion de fonds conclue le 13 mars 2000 et les avenants du 02 septembre 2000 et 27 décembre 2003.

Conformément à la nouvelle convention, les principales conditions de gestion desdits fonds se présentent comme suit :

- Une commission de gestion égale à 0,65% l'an du montant des fonds sur l'encours non utilisé des fonds gérés par la SICAR, perçue trimestriellement et calculée sur le solde des fonds non utilisés fin de trimestre ;
- Une commission de gestion égale à 1,5% l'an des fonds utilisés en participations effectives et productives perçue trimestriellement et calculée sur le solde des utilisations à la fin de chaque e
- Une part des revenus des participations égale à 20% des dividendes reçus et 10% des plus-values de cession de participation.
- Une commission de recouvrement égale à 10% des récupérations en principal sur les participations non productives.

Le montant des commissions supportées par la banque en 2016 au titre de la gestion des fonds s'élève à 47 KTND. Le montant des commissions de recouvrement s'élève à 114 KTND.

- L'UIB a conclu, le 27/02/2015 une convention avec la société «International SICAR» en vertu de laquelle cette dernière confie à la SICAR la gestion d'un fond d'un montant de deux millions de dinars.

Sur ce fond géré l'international SICAR percevra :

- Une commission de gestion égale à 0,65% des montants non utilisés en participations effectives perçue trimestriellement et calculée sur le solde des fonds non utilisés à la fin du trimestre ;
- Une commission de gestion égale à 1% des fonds utilisés en participations effectives perçue trimestriellement et calculée sur le solde des utilisations à la fin de chaque trimestre,
- Une commission de rendement du portefeuille calculée sur la base de 10% des produits perçus sur le placement de la trésorerie disponible non encore investi.

Le montant de la charge constatée par la banque au titre de la gestion des fonds confiés en 2016 s'élève à 13 KTND.

Le montant de la commission de rendement supportée par la banque en 2016 s'élève à 10 KDT.

IV. Obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants

1. Les obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se présentent comme suit :

- La rémunération et avantages accordés au Directeur Général sont fixés par les Conseils d'Administration du 22 Mai 2012 et du 09 juin 2008. Il reçoit un salaire annuel fixe, un intéressement sous forme de bonus et bénéficie de la prise en charge des frais d'utilité.

- Les membres du conseil d'administration perçoivent des jetons de présence décidés annuellement par l'assemblée générale.

2. Les obligations et engagements de l'Union Internationale de Banques envers ses dirigeants (y compris les charges sociales y afférentes), tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2016, sont détaillés au niveau du tableau ci-après :

(EN TND)	Directeur Général		Directeur Général Adjoint		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2016	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2016	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2016
Avantages à court terme :						
- Salaires bruts	619 392	-	476 010	-	-	-
- Intéressement sous forme de bonus	485 170	693 793	97 034	97 034	-	-
- Charges sociales et fiscales	306 468	257 730	162 184	52 837	-	-
- Congés payés	44 455	156 761	15 742	15 742	-	-
- Autres avantages	22 542	-	3 441	-	-	-
- Jetons de présence	-	28 800	-	-	150 000	150 000
TOTAL	1 478 027	1 137 084	754 411	165 613	150 000	150 000

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65, relative aux établissements de crédits, de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 10 Avril 2017

Les commissaires aux comptes

AMC Ernst & Young

Noureddine Hajji

Tunisie Audit & Conseil

Lamjed Mbarek